

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **First Insurance Sàrl**, Ch. de la Venoge 11,
1024 Ecublens
2.

Déclaration de faillite: 08.03.2012
3.

Suspension de faillite: 12.06.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.07.2012
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But: Le courtage en assurance (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne

021.316.65.06

1014 Lausanne Adm cant

00783895